

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 15 OCTOBRE

## Ce n'est pas moi !...

La fermeté ministérielle laisse à désirer. A Carmaux et aux environs, quatre maires refusent d'afficher un arrêté préfectoral fort important, et ces maires continuent à exercer leurs fonctions comme si de rien n'était.

Le préfet n'ose pas les suspendre, le ministre n'ose pas les révoquer. Ah ! s'il s'agissait de maires conservateurs, l'affaire ne serait pas longue. Combien ont été révoqués pour beaucoup moins ! Mais ceux-là n'avaient derrière eux que deux choses : le bon droit et l'approbation des conservateurs. Le bon droit, la République s'en soucie comme d'une guigne. L'approbation des conservateurs ! Pauvres moutons bons à tondre, ils seront tondus et croiront avoir rempli énergiquement leur devoir s'ils disent : Bée ! bée !

A Carmaux, les maires ont derrière eux les agitateurs socialistes, et c'est bien différent. Ceux-là crient, hurlent, s'agitent ; ils menacent d'employer les moyens révolutionnaires, le gourdin, le pétrole, la dynamite. La gendarmerie, après deux mois de patience, arrête trois grévistes, mais devant les gendarmes se dressent trois députés qui s'écrient : « Vous ne les emmènerez pas, vous n'en avez pas le droit ! » Les gendarmes, bons gens, se bornent à constater l'identité de ces trois opposants. Comme s'ils ne les connaissaient pas ! Ah ! si les gendarmes avaient les coudees franches, avec quel bonheur ils flanqueraient au poste les trois anabaptistes ! Mais le gouvernement a mis aux gendarmes des menottes aux mains et des entraves aux pieds. Pauvres soldats, comme ils doivent pester en leur cœur !

C'est que le gouvernement a peur, il craint la discussion du Parlement, le tapage de la rue, le maillet des Loges, et il dit avec une variante le vers célèbre :

Je crains tout, cher Baudin, et n'ai point d'autre crainte.

Il n'a, en effet, aucune crainte des conservateurs. Et cela s'explique.

Nous recevons à l'instant une nouvelle preuve de la faiblesse ministérielle. Une note officieuse envoyée à l'Agence Havas explique pourquoi le gouvernement s'est décidé si tard à agir. Ces explications sont pitoyables. Bien plus, le Ministre rejette sur le dos du Préfet la responsabilité de l'arrêté qui interdit les manifestations sur la voie publique. Si on m'interpelle à la Chambre, annonce M. Loubet, je dirai : Ce n'est pas moi, c'est lui ! En montant à la tribune, au lieu du portefeuille ministériel, le chef du Cabinet aura sous le bras la cuvette de Ponce Pilate. Quelle honte !

Calvignac lui-même est un pleutre. Il n'a pas affiché l'arrêté préfectoral, mais il n'a pas osé signer la protestation, il l'a fait signer par son adjoint. Toujours la tactique du gamin pris en faute : Ce n'est pas moi, c'est lui !

Et le gouvernement se paie de cette monnaie de singe ! Ah ! s'écrie d'un air fendant le poltron de Loubet, si Calvignac avait signé, comme je l'aurais brisé ! Mais l'adjoint ! est-ce que je peut percer cette double ? Si bieu

qu'il ne frappe personne, et les autres lui font la nique en criant : Ah ! le capon ! ah ! l'im-bécile !

Est-ce assez piteux !

## M. CALVIGNAC ET LES GENDARMES

M. Calvignac a répondu à l'intendant lui annonçant l'arrivée de dix gendarmes :

« La municipalité de Carmaux, n'ayant pas demandé les gendarmes annoncés et dont rien, d'ailleurs, ne justifie la venue, laisse à l'administration préfectorale, qui les a appelés, le soin de les loger. »

## PROTESTATION DES MAIRES

Carmaux, 14 octobre.

Les maires des communes englobées dans l'arrêté préfectoral écrivent à M. Loubet pour protester contre l'illégalité de cet arrêté, qui viole la liberté individuelle et la législation républicaine ; ils rejettent sur le préfet la responsabilité des événements qui pourraient survenir.

Les députés Cluseret, Ferroul et Ernest Roche sont partis ce matin ; les députés Lagnel, Lavy et Pajot sont attendus demain.

Aujourd'hui, les sous-officiers de chasseurs qui n'avaient pas pris part aux patrouilles font maintenant leur service à la tête de leurs hommes.

Il y a eu plusieurs incidents.

M. Baudin, député, a été bousculé par les chevaux des gendarmes. Il a ceint son écharpe et a dit au maréchal-des-logis qu'il brûlerait la cervelle au premier qui oserait porter la main sur lui.

## AU DAHOMEY

Paris, 14 octobre, 7 h. 30 soir.

Une dépêche du colonel Dodds, en date du 12 octobre, annonce que, lundi dernier, sa colonne a occupé Tabovi sans combat, a pris de nombreux approvisionnements et culbuté l'ennemi. Nos pertes consistent en 4 tués et 20 blessés. La colonne doit attaquer demain l'ennemi fortement retranché près de Cana.

HAVAS.

## INFORMATIONS

## UN PARALLÈLE

M<sup>re</sup> Perraud, évêque d'Autun, dans sa lettre sur Christophe Colomb, fait un parallèle saisissant entre la République américaine, dont le premier magistrat, dans les circonstances solennelles de la vie nationale, rend publiquement hommage au Dieu créateur, et nos hommes d'Etat si petits, si trembleurs.

« Prisonniers des consignes sectaires, ils n'osent jamais, dans leurs actes publics, ni prononcer le nom de Dieu, ni faire la moindre allusion à son existence, tandis qu'ils ne savent refuser leur coopération à aucune mesure oppressive des consciences chrétiennes.

» Entre le noble langage tenu par le chef du pouvoir exécutif de la République américaine et le silence systématique gardé sur Dieu par

les hommes qui, parmi nous, sont investis de la puissance publique, il y a bien plus que la distance de nos côtes de Bretagne au port de New-York : c'est un abîme qui sépare ces attitudes si différentes, et certes, le beau rôle n'est pas de notre côté. »

Parlant de la liberté dont jouit en Amérique l'Eglise catholique, M<sup>re</sup> Perraud ajoute :

« Il y a loin de là, convenons-en, à la conception étroite, exclusive, intolérante, de ces républicains qui réduisent l'Etat au rôle humiliant d'enregistrer les arrêts de la franc-maçonnerie, et se font eux-mêmes très docilement les exécuteurs de ses hautes œuvres. »

Enfin, arrivant aux instructions données par Léon XIII aux catholiques français dans sa dernière encyclique, le prélat, en un langage magnifique, compare le Vicaire de Jésus-Christ à ce « voyant », comme disaient les Israélites parlant des prophètes, qu'ils allaient consulter pour connaître les pensées et les voies de Dieu. Et il conclut :

« L'heure est donc venue de mettre de côté tout ce qui, dans le passé, a pu être entre nous, catholiques de France, une cause de dissensions et de divisions. Il faut nous placer résolument, et dans une parfaite unanimité d'idées et d'actions, sur ce large terrain de la liberté constitutionnelle que prétendent confisquer à leur profit exclusif et exploiter suivant leur bon plaisir ceux pour qui, jusqu'à ce jour, la République n'a été autre chose qu'un moyen d'opprimer ceux qui ne pensent pas comme eux et d'assouvir leur haine contre la religion... »

## ARRESTATION A LONDRES

L'anarchiste François, dit Francis, auteur de l'explosion du restaurant Véry, a été arrêté dans la soirée d'avant-hier à Londres, malgré une résistance désespérée. L'inspecteur Melville avait découvert sa retraite depuis mardi. Lorsque M. Melville se présenta avant-hier, à huit heures du soir, pour opérer l'arrestation, François essaya de prendre un arme dans sa poche, mais les agents le réduisirent à l'impuissance. François a été incarcéré à Bow-street. Il a dû être interrogé hier.

## LE GÉNÉRAL DES TRAPPISTES

Depuis quelques années, le Pape avait exprimé le désir de voir tous les Trappistes réunis sous la même règle, et le Père Dom Sébastien avait été chargé de ces difficiles négociations.

Elles viennent d'aboutir. Le Chapitre général réuni à Rome sous la présidence du cardinal Monaco-la-Valetta, protecteur de l'Ordre, a adopté le règlement uniforme qui, par une décision canonique, va devenir obligatoire pour toutes les maisons de l'Ordre.

Les Trappistes n'avaient pas jusqu'ici de général. Les maisons de la stricte observance avaient à Rome un procureur général, et le Père Dom Sébastien a longtemps exercé ces fonctions, avant d'être abbé de Sept-Fonds. C'est d'un commun accord, en témoignage d'estime et de juste reconnaissance, qu'il a été élu premier général de l'Ordre.

Dom Sébastien, général des Trappistes, a été

l'un des plus brillants officiers du régiment des zouaves pontificaux.

C'était alors le capitaine Wyart, capitaine adjudant-major, d'une sévérité rigoureuse sur la discipline, bon camarade, chef bienveillant en dehors du service.

Dans toutes les campagnes des zouaves, tant à Rome qu'en France, il s'est distingué par son courage, sa bonne humeur et son sang-froid.

Quand, au mois d'août 1871, la légion des Volontaires de l'Ouest fut dissoute à Rennes, le capitaine Wyart renonça à ses décorations, à tout avenir militaire, et s'en alla frapper à la porte du monastère du Mont de Cats, dans le diocèse de Cambrai, où lui-même était né.

Tout de suite il se plia à la rigoureuse discipline des Trappistes ; il fit de solides études de théologie, reçut les ordres et, dix ans plus tard, il était abbé de ce même monastère.

Envoyé ensuite à Rome comme procureur général, il alla au couvent des Trois-Fontaines près de Saint-Paul-hors-les-Murs, et ses moines furent chargés d'assainir les marais en plantant l'eucalyptus et en comblant les terrains. Plusieurs moururent emportés par les fièvres paludéennes ; d'autres virent les rem-placer.

La Trappe, on le sait, appartient à l'ordre de Cîteaux qui, émané de l'ordre de Saint-Benoît, prit la règle et la réforme de Saint-Bernard.

## NOUVELLES MILITAIRES

Le Conseil supérieur de la guerre a fait subir des modifications assez importantes au projet de loi des cadres, qui avait été préparé par l'état-major général, et que M. de Freycinet avait soumis à l'examen du Conseil supérieur. Bien que les membres du Conseil supérieur soient d'une exemplaire discrétion, nous savons de bonne source, dit le Figaro, qu'ils ont jugé que l'augmentation des cadres de l'artillerie était exagérée.

Pour ce qui concerne les généraux d'armée, le Conseil supérieur s'est prononcé, à l'unanimité, pour la création de ce grade ; il a demandé, en outre, que le nombre en soit fixé à huit ; que six d'entre eux soient chargés, en temps de paix, de l'inspection de trois corps d'armée chacun, les deux autres recevant du ministre des missions spéciales. Enfin, le Conseil supérieur a demandé que, même pour les généraux d'armée, la limite d'âge reste fixée à soixante-cinq ans.

Ce vote est tout à l'honneur des membres du Conseil supérieur, puisque la plupart d'entre eux exercent déjà maintenant les fonctions de « général d'armée » et qu'ils les conserveraient après le vote de la loi.

Le capitaine Emile Driant est depuis avant-hier instructeur à Saint-Cyr, où il va naturellement élire domicile.

Par une coïncidence assez curieuse, il y occupera la maison qu'habitait, en 1869, le général Boulanger, alors capitaine-instructeur à la même Ecole ; et c'est dans cette maison même

qu'est née, quelques mois avant la guerre, M<sup>lle</sup> Marcelle Boulanger, aujourd'hui M<sup>lle</sup> Driant.

#### NOUVEAUX RÉGIMENTS

L'Echo de Paris assure que M. de Freycinet et M. Cocher, rapporteur de la Commission de l'armée, se sont mis d'accord pour la création immédiate de deux régiments, le 31<sup>e</sup> dragons et le 14<sup>e</sup> hussards ; l'année prochaine aurait lieu la création du 14<sup>e</sup> cuirassiers et en 1894 la création du 32<sup>e</sup> dragons.

#### LES CUIRASSES

Il a été souvent question (et nous croyons que l'on avait raison) de supprimer les cuirasses que portent encore certains régiments de notre cavalerie. Voici, en Allemagne, le résultat d'une expérience décisive, obtenue à l'École militaire de Biberich :

Pour faire voir aux sous-officiers le peu de protection qu'offrent maintenant les cuirasses et les boucliers — dont certains écrivains militaires préconisent l'adoption — on a employé quatre armes différentes : le fusil à aiguille, le Mauser modèle 1871, le Mauser transformé (modèle 1871-1874) et le fusil actuel (modèle 1888).

A 250 mètres, le fusil à aiguille n'a pu percer les cuirasses ; les empreintes de ses projectiles étaient à peine visibles. On obtint à peu près les mêmes résultats avec les Mauser 1871 et 1885, à cette différence près que les bosses étaient plus sérieuses. Mais les balles du fusil actuel, en plomb durci recouvert d'une chemise d'acier, ont percé les cuirasses, chacune d'elles enlevant, à son point d'impact, un morceau de métal du diamètre d'une pièce d'un franc. Il en fut de même dans les tirs contre des boucliers de même épaisseur.

On a donc, une fois de plus, reconnu que non seulement la cuirasse ne protège plus les hommes qui la portent, mais que les projectiles actuels étaient bien plus dangereux pour les cuirassiers que pour les hommes des autres armes, parce qu'ils entraînent dans la plaie des débris d'acier et de matelassure.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 14 octobre 1892.

La tendance plus faible des jours précédents est aujourd'hui plus accentuée par suite d'offres d'acheteurs qui cherchent à se dégager avant la rentrée des Chambres. Le 3 0/0 recule à 99.42 et le 4 1/2 conserve le cours de 106 fr.

La Rente Italienne subit à 92.75 l'influence des mauvaises dispositions du marché et de quelques réalisations d'acheteurs. Les Chemins Méridionaux cotent 647, cours qui fait ressortir le revenu à plus de 5 0/0.

L'Extérieure est offerte à 64 1/4.

L'action de la Banque de France cote 3,950 fr.

Le bilan publié jeudi accuse une augmentation de 31 millions au portefeuille commercial.

Le Crédit Foncier se maintient ferme à 4,118. La progression des prêts hypothécaires qui sont plus lucratifs que les prêts communaux est une garantie du maintien du dividende.

L'action de la Banque de Paris est très bien tenue à 680. On sait que cette société a pris un stock d'obligations 5 0/0 Beyrouth-Damas-Hauran qui sont recherchées sur le marché à 319 à cause de leur revenu de 45 fr. et de leur remboursement à 500 fr.

La Société Générale conserve sans changement le cours de 481.50. Son bilan au 30 septembre accuse un accroissement très sensible des comptes de chèques et des comptes disponibles. Le Crédit Lyonnais continue à s'inscrire au cours de 785 fr.

Les Chemins Économiques valent 432 fr.

Informations financières. — La société du Patin-caoutchouc-fer, fabrication Ménier, annonce le paiement d'un deuxième acompte sur l'exercice courant de 50 fr. par action de 500 fr. Sur cette nouvelle précise on a coté 1,300 francs.

## Chronique Locale

### ET DE L'OUEST

#### La gare Etat-Orléans

La circulaire suivante vient d'être adressée aux commerçants de la ville de Saumur :

Saumur, le 14 octobre 1892.

Monsieur,

Vers le 20 septembre, la Compagnie d'Orléans a ouvert au service des voyageurs le tronçon d'une gare, commune aux réseaux de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et des chemins de fer de l'Etat.

Depuis ce jour, une émotion bien légitime inquiète les habitants de la ville de Saumur et des environs, ainsi que tous les commerçants.

Tous se demandent anxieusement, non pas quelles commodités, mais plutôt quelles inconvénients ne présentera pas cette gare en forme de rectangle long et étroit.

La Compagnie nous invite à attendre la fin des travaux, mais sera-t-il temps alors de demander, et d'obtenir peut-être, soit une modification aux constructions actuelles, soit une adjonction à ces constructions ?

Nous ne le croyons pas.

Nous pensons, au contraire, en voyant les travaux activement poussés, qu'il faut, dès à présent, prier la Compagnie d'Orléans, qui paraît seule chargée des travaux, de nous communiquer les plans de la future gare, pour qu'il nous soit possible,

Ou de rassurer le public et le commerce,

Ou de demander des modifications et adjonctions aux plans actuels.

Dans cet ordre d'idées, nous vous prions, Monsieur, de vouloir bien vous joindre à nous dans une réunion qui se tiendra à Saumur, à

la Mairie, le mercredi 19 octobre 1892, à 1 heure 1/2 de l'après-midi.

Dans cette réunion, nous aviserons aux voies et moyens à mettre en œuvre pour arriver au but que nous poursuivons.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

VINSONNEAU, maire de la ville de Saumur; PETON, POITEVIN, adjoints; COUTARD, président du tribunal de commerce; HARAN, POTTIER, conseillers généraux; BOUJU, LEFTÉ, MILON, conseillers d'arrondissement; A. GIRARD, négociant, juge au tribunal de commerce.

#### THÉÂTRE DE SAUMUR

Au moment de mettre sous presse, nous recevons le programme de la représentation de lundi prochain.

On jouera la *Fille du Régiment* et le 4<sup>e</sup> acte d'*Hamelet*, avec M<sup>me</sup> Desgoria dans les rôles de Marie et d'Ophélie.

#### LA TEMPÉRATURE

La température que nous subissons est inférieure à la normale ; c'est une anticipation de l'hiver.

D'ailleurs, une dépêche de Belfort nous annonce que la neige est tombée, ces derniers jours, sur les principaux sommets des hautes Vosges, sur le ballon de Guebwiller notamment.

#### LE PRIX DE LA VIANDE ET DU PAIN

On lit dans le *Journal des Campagnes* :

« Les prix de la viande de boucherie continuent à baisser. Jamais, à aucune époque de l'année, on a constaté une aussi grande quantité d'animaux sur le marché de la Villette. La raison de ces nombreux arrivages est la sécheresse de ces derniers temps qui a nu considérablement aux prairies. Les éleveurs se trouvent dans l'impossibilité absolue de nourrir leurs animaux et les dirigent sur les abattoirs.

« Si les éleveurs vendent leur bétail à vil prix, les consommateurs ne s'aperçoivent guère de l'abaissement du prix de la viande.

« Il en est de même pour le pain dont le prix est toujours le même, alors que les cours des blés et des farines fléchissent d'une façon constante.

« On appelle les partisans des droits compensateurs *marquis du pain cher* ; or, les blés et les farines sont en baisse malgré les droits de douane. »

#### UN MARIAGE

Mardi prochain, 18 octobre, aura lieu, en l'église Saint-Joseph d'Angers, le mariage de M<sup>lle</sup> Henriette Merlet, fille du commandant R. Merlet, et nièce de notre honorable sénateur, avec M. G. Cantillon de Lacouture, lieutenant au 45<sup>e</sup> dragons.

#### LES ERREURS DE LA RÉGIE

Au mois de septembre dernier, un honorable négociant de Perpignan, M. Deleuze, avait fait une expédition de vin du Roussillon pesant 44 degrés environ.

Une partie de cette expédition fut saisie par la régie, sous prétexte que ce vin était viné.

Quant même le fait eût été vrai, dit le *Moniteur vinicole*, nous trouvons plus que douteux le droit pour la régie de saisir, aucune loi n'interdisant le vinage. Mais dans l'espèce aucune addition d'alcool n'avait été effectuée.

L'honorable M. Deleuze avait eu la précaution de faire prélever par huissier et déposer au greffe du Tribunal de Perpignan des échantillons de vins de même qualité qui se trouvaient encore chez le propriétaire vendeur de la partie saisie.

Aujourd'hui, nous recevons de M. Deleuze une lettre où nous lisons avec satisfaction la phrase suivante :

« La régie, reconnaissant qu'elle s'est trompée, a levé la saisie opérée sur les 19 fûts » vin Roussillon 14°... C'était prévu et inévitable. »

Mais quelle est la conclusion de l'affaire ? « Erreur avouée de la régie, nous écrit M. Deleuze, et 120 francs de frais à mon compte. »

De pareils faits sont le plus éclatant témoignage de l'urgente nécessité qui s'impose aux pouvoirs publics de réformer le régime des boissons, d'empêcher de semblables abus. Voilà un honorable négociant qui paie 120 francs une erreur de l'administration dont il n'est responsable à aucun degré et qui ne possède aucun recours contre cette administration ! C'est là une situation dont l'iniquité est flagrante et qui doit cesser au plus tôt.

#### LE RÉGIME D'UN DÉPARTEMENT

Dans le discours que M. de Mackau a prononcé l'autre semaine à Carrouges, il n'y a de blâmable que l'adhésion de l'ancien bonapartiste à la République.

Mais cette réserve faite, nous trouvons un passage dans ce discours qui ne manque pas de vérité ; après l'avoir lu, on est à se demander si l'adhésion de M. de Mackau à la République n'est point une mystification à l'adresse des républicains ; mais passons, et lisons :

« Voilà bientôt un demi-siècle, a dit M. de Mackau, que le suffrage universel fonctionne en France ; les électeurs sont consultés sur les questions politiques les plus importantes ; l'électeur les décide, les tranche souverainement ; mais, élu conseiller municipal, il retombe en tutelle ; homme privé, il gère avec intelligence, tout le monde en convient, ses affaires personnelles ; conseiller municipal, il est regardé

## SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

XVII

L'habitation de la duchesse d'Étoges, chez laquelle Léonce avait été passer quelques jours, était située dans la partie la plus riante de la vallée de Montmorency. Ce n'était pas une de ces antiques et nobles demeures de la vieille aristocratie française, comme on en rencontre quelques-unes dans l'intérieur du royaume ; ce n'était pas non plus un de ces lourds et solides châteaux de briques aux angles en pierre de taille, que les courtisans des trois premiers successeurs d'Henri-le-Grand avaient bâtis aux environs des logis royaux, afin d'être toujours dans le rayon du regard du maître ; c'était une maison élégante et commode, qui n'avait rien de féodal, mais qui convenait parfaitement à une grande dame du XIX<sup>e</sup> siècle. On n'y arrivait pas par de longues et majestueuses avenues plantées d'ormes séculaires, mais par des allées sinueuses

serpente à travers des pelouses toutes jaspées de massifs de fleurs ou de groupes d'arbres rares. Dans les environs, pas de village à la fête duquel on pût aller dauser ; mais des chaumières d'opéra-comique ou des fermes de roman anglais, bâties tout exprès pour former point de vue. Au lieu de chapelle, il y avait une salle de spectacle ; pour remplacer le zèle affectueux et la familiarité respectueuse des vassaux, on pouvait compter sur l'envie des voisins dans une position inférieure, et sur la politesse banale des égaux. C'était, en un mot, ce qu'on appelle de nos jours un château et la vie de campagne. Si nos pères reveaient avec tous leurs souvenirs, ils auraient bien de la peine à se persuader que la langue française a toujours la même signification.

De son vivant, le duc d'Étoges, mort depuis dix-huit mois à l'époque dont nous parlons, possédait une magnifique terre patrimoniale dans le Limousin ; mais sa femme lui avait fait comprendre que sa dignité de pair du royaume et ses fonctions de gentilhomme de la chambre rendaient nécessaire l'organisation d'un établissement aux environs de Paris. Les sessions se prolongeaient quelquefois jus-

qu'au printemps : quel bonheur alors de pouvoir respirer chaque soir le parfum des fleurs, après avoir humé tout le jour l'air peu vital des salles du Luxembourg. En outre, le service de gentilhomme de la chambre pouvait revenir pendant l'été, et, dans ce cas, quel ennui, quelle dépense de quitter une demeure où toutes les habitudes seraient prises, pour faire un voyage de cent vingt lieues par les ardeurs de la canicule ! L'établissement aux environs de Paris n'offrait aucun de ces inconvénients, et il avait encore cela de bon, qu'il n'empêchait pas de consacrer les deux derniers mois de l'automne au vieux château du Limousin. « C'est ainsi que les choses se passent en Angleterre, » disait la duchesse ; et ce raisonnement à la fois aristocratique et constitutionnel avait achevé de convaincre le duc, qui s'était empressé de satisfaire au vœu de sa femme, en achetant le cottage de Bois-Bouton, d'un agent de change qui venait lui-même d'acquiescer en Sologne une terre immense et un vieux et sombre manoir du temps des Croisades. Nous demandons pardon à nos lecteurs de cette petite page ajoutée à l'histoire de la révolution française.

La duchesse d'Étoges, ainsi que nous ve-

nons de le dire, était veuve depuis dix-huit mois, et nous nous hâterons d'ajouter qu'elle venait d'avoir vingt-cinq ans. Au physique, elle représentait dans toute sa gracieuse vérité le type élégant et noble des grandes dames d'autrefois, en même temps qu'elle offrait au moral la personnification complète des femmes d'aujourd'hui. Elle était grande, svelte, avec un port de tête admirable, des mains de fée et des pieds de déesse. Son teint, d'un éclat doux, semblait appeler le secours du rouge et des mouches, tandis que ses cheveux, d'un blond un peu prononcé, auraient gagné peut-être au retour de l'usage de la poudre. Elle avait de grands yeux bleus, spirituels, calmes et fiers ; un nez légèrement courbé, ce qui ajoutait à la noblesse de son visage ; une bouche admirablement dessinée, un peu dédaigneuse au repos, mais bienveillante quand elle s'ouvrait pour parler ou sourire ; et un menton avancé sans exagération, signe de distinction rare, et marque probable de résolution de caractère.

Restée veuve à vingt-trois ans, madame d'Étoges avait compris qu'elle se devait à elle-même de se retirer du monde pendant quelques années, mais elle s'était dit aussi qu'il y

comme incapable de gérer les affaires, le plus souvent si modestes, de sa commune.

» Le Conseil municipal ne peut se réunir, sans prévenir l'autorité de cet acte si élémentaire de son existence; non seulement il doit l'en prévenir, mais il doit lui en rendre compte. A-t-il un mur à réparer, un édifice à consolider, il lui faut l'assentiment de la préfecture, avec tout le luxe de pièces et toutes les lenteurs inhérentes aux administrations qui doivent instruire l'affaire, en sorte que l'autorisation n'arrive le plus souvent qu'en septembre ou octobre, quand les travaux sont impossibles ou mauvais.

» Change-t-on l'instituteur de la commune, les conseillers municipaux, véritables représentants dans toutes nos communes rurales des pères de famille, n'ont rien à dire sur un changement qui intéresse au premier chef la liberté des familles, si nombreuses, qui n'ont pas les moyens de rétribuer des maîtres de leur choix.

» Bureau de bienfaisance, hospice communal, le préfet nomme directement un certain nombre d'administrateurs, qui, souvent, ne contribuent en rien à la marche de ces établissements. — Pourquoi?

» Qui peut connaître mieux que les conseillers municipaux, élus par leurs concitoyens, la situation, les pauvres de leur commune et les hommes disposés à s'en occuper?

» Non, messieurs, toutes ces restrictions, et j'en passe des meilleures, ne sont pas dignes du pays, ni du suffrage universel. Les conseillers municipaux doivent se mouvoir en pleine liberté sur le terrain communal.

» Le secret de ces restrictions est ailleurs que dans les intérêts communaux, c'est une conséquence de la politique fermée, étroite, soupçonneuse dont je parlais tout à l'heure; il faut partout aux préfets des surveillants dont la fonction principale est de dénoncer tous ceux qui les entourent, depuis le maire et le commissaire de police lui-même jusqu'au simple cantonnier ou facteur rural; celui qui n'envoie pas ses enfants à l'école agréable, celui qui reçoit tel ou tel journal, qui fréquente tel ou tel café plutôt que tel autre.

» Ce sont là, Messieurs, les misères de la vie départementale que nous constatons chaque jour, que l'on nie officiellement, que l'on pratique secrètement, et qui sont un des instruments de cette candidature officielle à jet continu que les préfets veulent pratiquer partout, toujours, sous toutes les formes et pour tous les mandats. »

#### FRANCS-MAÇONS ET FONCTIONNAIRES

La franc-maçonnerie, qui veut se constituer comme le culte officiel de la France, ne met aucune limite à ses ambitions. Lisez plutôt :

« Le Bulletin officiel de la maçonnerie parisienne annonce de grands progrès accomplis à

Cherbourg, « où, dit cet organe spécial, les fonctionnaires de l'instruction publique eux-mêmes sont à la dévotion des cléricaux, quoique le grand maître de l'Université soit notre F. Bourgeois! » L'indépendance farouche des francs-maçons n'hésite pas, nous en avons cette preuve après tant d'autres, à se réclamer pour sa propagande de l'influence qu'elle peut exercer sur des personnages officiels importants et à en faire une menace contre les fonctionnaires qui ne s'inclinent pas devant la secte. »

Ce qui n'empêchera pas M. Carnot, dans les discours officiels qu'il prononcera, au cours de ses voyages, — et le F. Bourgeois peut-être à Tours aujourd'hui samedi — de proclamer la tolérance du gouvernement et de ses ministres et leur respect pour la liberté de conscience.

#### Tentative d'assassinat à Gonnord

DOUBLE ARRESTATION

Une tentative d'assassinat a été commise, dimanche dernier, vers dix heures du soir, dans la commune de Gonnord.

On a tenté de noyer, en le jetant dans un puits, le nommé Benoist, âgé de 36 ans, cultivateur à Gonnord.

Depuis longtemps déjà habitent, dans la commune de Gonnord, les époux Benoist, où ils exercent la profession de cultivateurs.

Il y a quelque temps, la femme Benoist, de mœurs assez légères, s'amouracha d'un nommé Meunier, domestique de ferme, âgé de 37 ans, demeurant dans leur voisinage, et, en l'absence du mari, ils eurent de fréquentes relations.

Afin de vivre plus tranquilles et de n'être pas dérangés par le mari, ils décidèrent, d'un commun accord, de se débarrasser de celui-ci.

Après avoir fait enivrer le malheureux mari trompé, ils le saisirent et le transportèrent jusqu'au puits situé derrière la maison et le jetèrent dedans.

Heureusement leur plan avait été mal combiné et ils ratèrent leur coup.

Ce puits, d'une profondeur de deux mètres seulement, ne contenait à peu près qu'un mètre d'eau et il eût été difficile à Benoist de se noyer.

M. Benoist, saisi par l'eau glacée, se trouva complètement dégrisé et se mit à crier : A l'assassin!

Meunier et la femme Benoist, se voyant pinçés, s'empressèrent de retirer leur victime, la suppliant de ne point parler de leur coupable conduite.

Benoist, une fois libre, ne tenant aucun compte de leurs supplications, courut prévenir la gendarmerie de la tentative d'assassinat dont il venait d'être victime, et le brigadier, accompagné d'un gendarme, se rendit aussitôt sur

ment où ils pourraient retrouver une maîtresse de maison spirituelle et gracieuse, qui joignait à tous ses mérites celui d'avoir su regretter un vieillard. Madame d'Étoges avait accueilli avec reconnaissance tous ces retours sans en provoquer aucun; et elle s'était formé promptement un cercle qui devenait insensiblement plus gai, sans cesser d'être aussi convenable. Personne n'y était admis pour le seul motif de satisfaire une offensante curiosité; mais les raisons qui avaient pour bases des relations antérieures ou une parenté éloignée, paraissaient toujours suffisantes et étaient sans retard acceptées.

C'était à ce dernier titre que Léonce avait dû d'être reçu à Bois-Bouton. Pendant le règne de Napoléon, une sœur du général baron de l'empire Granval avait épousé un oncle de la jeune duchesse, ce qui constituait une sorte d'alliance entre les deux familles. Toutefois, pour être vrai, il faut dire que cette alliance n'avait amené des relations que depuis l'époque où le monde, dont les bruits arrivaient jusqu'à madame d'Étoges, avait commencé à s'occuper du changement inespéré survenu dans l'état moral du jeune baron.

les lieux et mit en état d'arrestation le couple peu intéressant de Meunier et de la femme Benoist.

Interrogés, ils ont tout avoué et ont même raconté les causes qui les poussèrent à commettre ce crime.

Le parquet d'Angers, M. le juge d'instruction et M. le procureur de la République, qui avaient été informés, se sont transportés mercredi sur les lieux où une confrontation eut lieu entre la victime et les deux assassins.

Jeudi matin, Meunier et la femme Benoist ont été amenés à la prison d'Angers.

A leur départ de Gonnord, ils ont été hués par la foule indignée d'une telle sauvagerie.

La préméditation étant bien établie, il est probable que ces deux criminels amoureux ne seront pas de sitôt à même de recommencer.

(Petit Courrier.)

#### État civil de la ville de Saumur

##### NAISSANCES

Le 13 octobre. — Marcelle-Alphonsine Petit, rue de la Comédie.

#### Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. »/» — Rideau : 8 h. 1/2.

Directeur : Yves GUILLON

LUNDI 17 Octobre 1892

#### La FILLE du RÉGIMENT

Opéra-comique en 2 actes, musique de Donizetti.

#### Le 4<sup>e</sup> Acte d'HAMLET

Grand opéra, musique de A. Thomas.

M<sup>me</sup> DESGORIA chantera le rôle d'Ophélie.

Trois divertissements.

#### FAITS DIVERS

##### BRAVO, M. LE CURÉ !

Un incident regrettable, rapporte le *Journal du Cher*, s'est produit dans une commune voisine d'Aubigny.

Vendredi dernier, M. M..., curé de B..., se trouvait avec son confrère d'Argent au nombre des spectateurs qui assistaient sur le pont du canal au défilé des troupes, lorsqu'un jeune troupière, se tournant vers eux, imita le croassement du corbeau.

Cette grossièreté était à peine commise que M. le curé de B..., âgé de 45 ans, ancien officier de cavalerie, saisit le soldat au collet :

« Apprenez, lui dit-il, que je suis ici pour saluer le drapeau de la France et rendre hommage à notre vaillante armée et non pas pour être baloué par un blanc-bec de votre trempe. »

Tout en faisant ces observations, le prêtre conduisit le soldat devant un officier :

« Capitaine, dit-il, voici un homme qui vient de m'outrager. »

Le supérieur fit au militaire une verte remontrance, suivie d'une punition qui, nous l'espérons, lui servira de leçon.

La noblesse des sentiments de Léonce, la distinction naturelle de ses manières, sa récente initiation à la vie de l'intelligence, et, pour tout dire, sa grande fortune et son élévation probable à la première dignité de la monarchie constitutionnelle, l'avaient rendu plus important dans le monde qu'il ne croyait l'être, et il était devenu, sans s'en douter, le personnage le plus recherché du cercle de madame d'Étoges. Les mères qui avaient des filles à marier, les coquettes qui n'étaient point insensibles à la gloire d'avoir un esclave de plus, les hommes politiques qui ne regardaient pas comme au dessous d'eux de rallier les individualités honorables au gouvernement qu'ils servaient, ne négligeaient aucune occasion de se rapprocher du jeune baron et de gagner sa confiance et son amitié. Léonce, qui ne voyait dans les grâces dont il était l'objet qu'une bienveillance désintéressée, s'abandonnait à tout avec une franchise sans calcul qui donnait des espérances à tous, en laissant chacun dans le doute, parce que la droiture est toujours la dernière des choses que comprennent les sociétés avancées, comme elle est la première qu'elles cessent de pratiquer.

(A suivre.)

#### UN SALMIS DE GRAMMAIRE

Mademoiselle, dit un jour mademoiselle Virgule à mademoiselle Cédille, avant de nous lier, j'ai voulu prendre des renseignements sur votre caractère, et j'ai appris que mademoiselle du Tréma, qui, par Parenthèse, vous connaît depuis longtemps, qu'il n'est pas des plus agréables; veuillez donc renoncer à tout Trait d'union entre nous.

Mademoiselle Cédille, piquée au vif par ces paroles prononcées d'un Accent grave, répondit d'un Accent aigu :

— Mademoiselle, je...

— Assez, Mademoiselle, Point d'exclamation, car je ne subirai Point d'interrogation!

La pauvre Cédille, sous le coup d'une telle Apostrophe, courba la tête en matière d'Accent circonflexe, et, toute confuse, sortit en serrant les Deux points.

#### LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 15 octobre 1892

##### GRAVURES

PORTRAITS (nécrologie) : M. Xavier Marmier, de l'Académie française. — Le peintre Signol, de l'Institut. — Le docteur Villemain, vice-président de l'Académie de médecine.

DAHOMÉY : En pirogue sur l'Ouémé. — Combat de Godomé-Zobbo.

THÉÂTRE ILLUSTRÉ; Nouveautés : La Bonne de chez Duval.

DÉPARTEMENTS. Nord : Les fêtes du Centenaire de la défense de Lille. — Le maire, lisant le décret de la Convention, en présence de M. Carnot. — La Cavalcade et les chars. — Tarn-et-Garonne : Procès des mineurs de Carmaux, à Albi. — Incident tumultueux, à la sortie de l'audience.

SPORT NAUTIQUE : Le cercle de la voile de Paris. — Match d'Andrézy, entre champions anglais et français.

##### TEXTE

CHRONIQUES : Le Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Le centenaire de la défense de Lille, variété par G. Lenôtre. — Théâtres, par H. Lemaire. — Sport nautique, par Fillol. — Le Sport, par Archiduc.

Explication des gravures, Echecs, Récréations de la famille, Rébus, Bibliographies, Revue comique, etc., etc.

En supplément : Mathilde Laroche, roman de J. Berr de Turique. — Illustrations de Marold.

Le numéro : 50 centimes.

#### Dernières Nouvelles

Paris, 15 octobre, 12 h. 46 soir.

A Carmaux, tout est calme. Dans la matinée, des gendarmes à cheval se sont bornés à suivre à petits pas les grévistes circulant autour des mines. Aucun procès-verbal n'a été dressé.

HAVAS.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelles, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

#### PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

#### P. ANDRIEU

Le meilleur des éclairages, l'ORIFLAMME

2 25 le bidon de cinq litres.

Huile à brûler, triple épurée, le 1/2 kilog., 40 c.

Bougie première, le paquet 75 c. — extra, — 80 c.

Chandelle perfectionnée, 2 k. 430 1. 90

#### BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE

Toutes nos marchandises sont vendues au plus juste prix, et sont de qualité irréprochable.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

### A Céder de suite

UN TRÈS-BON

### CAFÉ-RESTAURANT

Bien achalandé,

Situé dans un des principaux quartiers de Saumur.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

### AVIS

### VENTE MOBILIÈRE (PAR CONTINUATION)

LUNDI 17 courant, 1 heure, rue Fardeau, n° 6, au domicile de feu M. GOULARD :

Vins, Meubles, Objets divers.

Le Commissaire-Priseur, G. FERRIÈRE.

Etude de M<sup>e</sup> HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire.

### Vente Mobilière

Au château des Réaux, près la gare de Port-Boulet,

Le DIMANCHE 16 OCTOBRE 1892, à une heure.

On vendra notamment :

Chambre à coucher Louis XVI, buffet, coffre et vieille table Louis XIII, grand bahut provenant de l'abbaye de Fontevault, coffre du XV<sup>e</sup> siècle, buffet Henri II, riche console Louis XVI, coffret antique, fauteuil dit « trône des doges de Venise », tableau de maître, beau lustre en cuivre ancien, et nombreux objets mobiliers ; cygnes et paons.

### A LOUER

### MAISON

10, rue de la Petite-Bilange.

S'y adresser.

### A LOUER

### MAISON NEUVE

Avec ou sans écurie

Place du Port-Saint-Nicolas, 3.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie, 21.

### AU CORDON BLEU

### Bureau de Placement

BES DEUX SEXES

Tenu par M<sup>me</sup> ANNA

5, Rue du Puits-Tribouillet.

### Demande d'Apprentis

Les MAGASINS DE LA GLA-NEUSE demandent : **une apprentie** pour les Modes et un **apprenti** pour la Mercerie. CONDITIONS AVANTAGEUSES.

### Changement de Domicile

L'Etude de M<sup>e</sup> MULLON, huissier à Saumur, 28, rue Dacier, est transférée rue de la Petite-Douve, n° 9.

### On demande de suite

Une bonne Cuisinière et un Cocher connaissant un peu le jardinage.

Tous deux habitués au service d'une maison bourgeoise.

Inutile de se présenter sans bons certificats.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> DOUET, notaire à Beaufort.

### ADJUDICATION

Qui aura lieu le DIMANCHE 30 OCTOBRE 1892, à 1 heure de relevée, En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DOUET, notaire à Beaufort,

### DES IMMEUBLES

CI-APRÈS

Situés en les communes de Chartrené, Vieil-Maugé, Focé, Fontaine-Guérin, Beaufort et Brion.

Dépendant de la succession de M. CHARLES DRUILLET-DELISLE, de Beaufort.

La Terre du Prieuré, contenant. . . . .	66 <sup>h</sup> 99 <sup>a</sup> 40 <sup>c</sup>
La Terre de Villeguénais, de. . . . .	62 57 70
La Propriété des Forges, de. . . . .	12 77 68
La Ferme des Chesnières, de. . . . .	8 09 40
La Propriété de la Brunellière, de. . . . .	27 54 40
La Ferme de la Brardière, de. . . . .	48 35 92
La Ferme de la Péguillière, de. . . . .	5 53 15
La Ferme des Hamonnières, de. . . . .	42 31 90
Les Terres de Révillon, de. . . . .	8 84 17
Les Terres d'Olivet, de. . . . .	3 70 »
Le Pré du Moulin, de. . . . .	» 73 »
La Petite Closerie des Chromènes, de. . . . .	4 68 68
La Propriété de Versailles, de. . . . .	18 64 47

TOTAL DES CONTENANCES. . . . . 247<sup>h</sup> 76<sup>a</sup> 57<sup>c</sup>

Pour plus de détails, voir les affiches.



## Epicerie Centrale

28, Rue Saint-Jean.

CAVES ET ENTREPOT | TÉLÉPHONE | DÉPENDANCES

Rue de Fenel.

Reliant tous les services

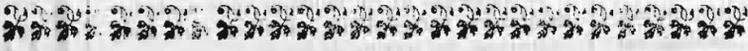
Place Cendrière.

L'Epicerie Centrale s'occupe exclusivement de la vente directe aux consommateurs de SPIRITUEUX et de PRODUITS ALIMENTAIRES de tout 1<sup>er</sup> CHOIX et avant tout ABSOLUMENT NATURELS. En un mot, établir la vérité dans le commerce des denrées alimentaires, voilà ce que la maison ANDRIEU met en pratique et lui vaut tout son succès, ce qui lui permet de vendre 5 ET 10 POUR 0/0 meilleur marché que n'importe quelle maison SIMILAIRE. Une maison dont la vente est très importante est souvent mieux placée que tout autre par suite de l'importance de ses achats et peut, pour cette raison, donner des marchandises toujours fraîches aux meilleures conditions de bon Marché.

DEMANDEZ LE CATALOGUE

28 et 30, rue Saint-Jean, Epicerie Centrale.

NOTA. — Supposant ce renseignement peu intéressant pour la clientèle, j'estime inutile d'indiquer le mode d'éclairage de mes magasins.



## PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

## FÊTE DE LA TOUSSAINT

GRAND CHOIX d'Articles FUNÉRAIRES



Couronnes BOURRELETS Pots et Bouquets PERLES, MÉTAL Et porcelaine

## DOC-FAUCHEUX

41, Rue d'Orléans, Saumur

En face la Librairie Milon

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>

Rue Jacob, 56, à Paris

## LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND 12 PAGES IN-4°

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille ; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

## FÊTE DE LA TOUSSAINT

## Maison L. COCHET

20, Rue du Portail-Louis — Saumur

## BON MARCHÉ SANS PRÉCÉDENT

Solde de toutes les Couronnes en Métal et Porcelaine.

## GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

## IMBERT FILS

INAUGURATION des Agrandissements

Installation permettant un service rapide

Magasins éclairés par l'Électricité.

Maison la plus importante de la contrée, vendant réellement meilleur marché que toute autre des produits de première qualité.

Consultez le Catalogue et comparez surtout la qualité des marchandises.

LIVRAISONS A DOMICILE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

# VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE, INVISIBLE

Seule récompensée à l'Exposition Universelle

Ch. FAY, Inventeur, 9, rue de la Paix, PARIS

et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs. (Exiger la Marque CH. FAY.)

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.